

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 17 (1937)
Heft: 3

Artikel: Allocution du président de la Chambre de commerce suisse en France
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889146>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ALLOCATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
SUISSE EN FRANCE

MONSIEUR LE MINISTRE,
MESSIEURS,

Avant de clôturer cette réunion, au cours de laquelle nous vous avons rendu compte de l'activité de notre Chambre de Commerce pendant l'année écoulée, nous jugeons intéressant de rappeler quels ont été en 1936, les principaux événements qui ont influé sur les relations économiques entre la France et la Suisse.

L'événement qui, de beaucoup, a exercé la plus forte influence sur l'économie des échanges franco-suisse est la dévaluation monétaire d'environ 30 %, réalisée simultanément en France et en Suisse, le samedi 26 septembre. Mais avant d'étudier les répercussions de cette mesure, soulignons que le volume des échanges commerciaux entre les deux pays avait diminué de 15 % pendant les neuf premiers mois de l'année par rapport à la même période de 1935.

De mémoire d'homme, on n'avait vu les échanges franco-suisse atteindre un niveau aussi bas qu'au mois de janvier de l'année dernière. Une légère augmentation se fit sentir pendant les mois suivants, mais il semble que dès le mois d'avril, l'incertitude quant aux résultats des élections françaises ait fâcheusement influencé les relations économiques entre France et Suisse qui rétrogradèrent à nouveau. Pendant les mois qui suivirent l'arrivée au pouvoir du Front populaire, il ne fut pas davantage possible d'enregistrer une amélioration de ces échanges qui continuaient à fléchir. Les mois de mai et juin virent la France aux prises avec de graves difficultés : les grèves dites « sur le tas » avaient éclaté dans toutes les régions du pays et dans toutes les branches de son activité ; le nouveau Gouvernement porté au pouvoir par les masses ouvrières, entreprit alors des réformes sociales : augmentation des salaires, congés payés, semaine de 40 heures, etc., et l'on pouvait dès lors prévoir que ces nouvelles charges imposées aux chefs d'entreprises, entraîneraient fatalement une augmentation du coût de production des industries françaises. C'est pour faire face à cette éventualité et pour protéger ces industries contre la concurrence de l'étranger que le Gouvernement français dénonça à la fin du mois de juin (pour prendre effet le 30 septembre suivant) la convention de commerce franco-suisse qui était le seul accord garantissant à un pays étranger des droits de douane réduits pour l'importation de ses produits en France.

La crainte d'un relèvement des droits de douanes, la constitution de stocks de marchandises furent probablement les causes d'une légère augmentation du volume des échanges franco-suisse au cours du mois de juillet, mais dès le mois d'août un nouveau fléchissement se fit sentir.

Nous en arrivons ainsi à la dévaluation monétaire qui paraît avoir exercé son influence sur les

relations franco-suisse dans deux sens opposés : alors que les ventes de produits français en Suisse ont augmenté de 13,5 millions de francs suisses, en septembre, à 23,8 millions en décembre, les ventes correspondantes de produits suisses en France ont diminué de 11 millions au mois de septembre, à 10,2 millions en octobre et novembre et n'augmentèrent à 12,4 millions qu'au mois de décembre.

Il est prématuré de tirer des conclusions de ces chiffres statistiques qu'il ne faut envisager qu'avec prudence. Constatons, néanmoins, que si les résultats du mois de janvier 1936 étaient très inférieurs à ceux du mois correspondant de l'année 1935, ceux de décembre 1936 sont supérieurs à ceux du même mois de 1935. N'empêche que le volume total de l'année est inférieure à celui de 1935 et que l'on peut se demander jusqu'où ira cette régression continue de nos échanges franco-suisse?

Au lendemain de la dévaluation, le Gouvernement français a renoncé à la dénonciation de la Convention de commerce franco-suisse qui a été reconduite avec un délai de dénonciation de un mois, au lieu de trois, pour la fin d'un trimestre, mais il a demandé l'ouverture de négociations qui viennent d'être entamées à Berne le mois dernier.

Il s'agit essentiellement de déterminer quel sera le régime franco-suisse des contingents en 1937. Or, notre Conseil d'Administration a été unanime — à l'occasion de sa première réunion de cette année — à souhaiter le retour à la liberté des échanges commerciaux entre la France et la Suisse, en particulier par la suppression ou tout au moins un important élargissement des contingents, sans augmentation des droits de douane.

En raison des perturbations économiques résultant des réformes sociales et de la dévaluation monétaire, nous sommes d'avis qu'il y a lieu, pour le moment, de ne pas risquer d'accentuer davantage encore le déséquilibre des échanges franco-suisse et qu'il est désirable de maintenir le *statu quo*, basé sur les conventions et arrangements conclus ces dernières années tout en s'efforçant d'obtenir — par un échange de bons procédés — des contingents supplémentaires pour l'importation en France de quelques produits suisses.

Si l'on en venait néanmoins à modifier le *statu quo* dans ses grandes lignes, il y aurait lieu, entre autres, de demander une réduction de certains droits de douane en raison de l'augmentation de leur incidence pour un grand nombre de produits suisses dont la valeur a diminué à la suite des progrès techniques réalisés au cours de ces dernières années.

La France, en 1936, est entrée dans une ère d'évolution, pour ne pas dire de révolution sociale, dont il est difficile de prévoir maintenant toutes les conséquences. La hausse du prix de la vie s'accroît à la suite de l'augmentation du

coût de production des industries. La dévaluation monétaire exerce également une influence sur cette hausse des prix, tout particulièrement en France, mais en Suisse également, quoique d'une manière beaucoup moins accentuée.

L'économie des échanges commerciaux entre nos deux pays subit actuellement les contre-coups de ces récents événements. Aussi serez-vous d'accord avec votre Conseil d'Administra-

tion pour émettre le vœu de voir ces échanges retrouver prochainement plus de stabilité et pour faire confiance à nos Gouvernements pour entreprendre tout ce qui serait favorable ou éviter tout ce qui serait nuisible à la sauvegarde de cette bonne entente économique de la France et de la Suisse, au maintien et au développement de laquelle notre Association travaille de toutes ses forces.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT D'HONNEUR : M. ALPHONSE DUNANT

Ministre de Suisse en France

MESSIEURS,

Aujourd'hui, premier mars, c'est le jour de gloire des Neuchâtelois et le Ministre de Suisse en France, qui se souvient qu'il fut naguère élève du collège latin au chef-lieu, est heureux de leur dire toute sa joie de ce que, parmi la nombreuse colonie suisse de Paris, il y ait beaucoup de Neuchâtelois qui y brillent; je fais des vœux chaleureux pour l'avenir de votre canton, Messieurs, et je souhaite ardemment que les crises qui ont sévi dans vos montagnes cèdent la place à une ère de vaches grasses.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT et MESSIEURS,

A l'occasion de votre Assemblée générale, M. le Président Musy nous a fait l'honneur de venir, je le remercie d'avoir effectué le déplacement pour nous présenter un exposé dont il sait d'avance qu'il nous intéressera vivement.

En lui souhaitant dès maintenant la bienvenue, je tiens à dire à l'ancien Président de la Confédération suisse, tout notre respect.

MESSIEURS,

Je n'ai rien à ajouter au magistral exposé que vient de faire votre distingué Président, M. Brandt, sur le développement des relations économiques entre la Suisse et la France au cours de l'année 1936. Je me bornerai donc à vous entretenir d'un sujet dont l'importance ne le cède en rien à l'actualité : nos négociations commerciales avec la France.

Ainsi que M. Brandt vient de le rappeler, le Gouvernement français a pris l'initiative, au mois de juin dernier, de dénoncer la Convention de commerce du 29 mars 1934 et, d'une manière générale, tous les accords constituant, en matière de douanes et de contingentement, le statut contractuel franco-suisse.

A la suite de la dévaluation monétaire, survenue simultanément en France et en Suisse à fin septembre, M. le Conseiller national Stucki, Délégué du Conseil fédéral pour le commerce extérieur, obtint à Genève, au début du mois d'octobre, après de laborieuses conversations avec MM. Spinasse, Ministre de l'Economie nationale, et Bastid, Ministre du Commerce, que le Gouvernement français renonçât à cette dénonciation et que le statut commercial franco-suisse fût main-

tenu intégralement en vigueur jusqu'à l'aboutissement des négociations dont le Gouvernement français demandait l'ouverture. Ces négociations ont été engagées à Berne, il y a une quinzaine de jours.

Conformément au désir exprimé par Paris, elles portent aussi bien sur la partie générale du Traité, que sur les questions tarifaires et le régime des contingents. Je me plais à espérer, à ce propos, que, du côté français, l'on n'oubliera pas trop les bienveillantes déclarations échangées à Genève au mois d'octobre dernier, et que l'on s'inspirera d'un désir égal à celui qui anime la délégation suisse d'élargir les possibilités d'échange entre les deux pays. En effet, par suite de la dévaluation, la situation est, à cet égard, plus favorable aujourd'hui qu'elle n'a jamais été au cours de ces dernières années; elle devrait permettre d'entresager avec une certaine hardiesse l'abaissement des barrières douanières et l'élargissement des contingents.

C'est, mue par ces considérations, que la Suisse demande que le statut commercial franco-suisse, tel qu'il existait en fait et en droit à fin 1936, soit considéré comme le minimum des concessions réciproques que doivent s'accorder les deux pays. Bien plus, elle envisage même avec faveur d'édifier sur cette base un nouveau statut contractuel qui permettrait le développement des échanges, compte tenu, cela va de soi, de la nécessité où nous sommes de compenser par une augmentation plus rapide de nos exportations vers la France, les exportations accrues de la France vers la Suisse au cours de ces derniers mois.

Les desiderata de la Suisse semblent d'autant plus légitimes qu'à l'heure actuelle et en pleine crise, notre pays est le seul qui, dans la balance commerciale, laisse à la France un solde actif essentiel, soit plus de 390 millions de francs. Par ailleurs, la Suisse vient de passer du 4^e au 3^e rang des clients de la France. Enfin, tandis que le déficit de la balance commerciale générale de la France s'est aggravé notablement depuis la dévaluation, la Suisse est le seul pays qui ait absorbé des quantités accrues de produits français.

Au bénéfice de ces considérations, je me plais à croire que les négociateurs suisses et français n'éprouveront aucune difficulté à trouver un terrain d'entente et concilier les intérêts écono-